UNE CHARMANTE FAMILLE AU NOUVEAU PARC DE TOURCOING

La famille des cygnes du Nouveau Parc vient de s'accroître de quatre unités. On voit sur notre cliché les quatre « bambins » qui prennent un peu de repos sur la pelouse. Les parents les surveillent jalousement et le papa, qu'on voit à gauche, semble indiquer par son attitude menaçante qu'il goûte très peu les photographes.

DES REMERCIEMENTS DES GRÉVISTES

On nous communique :

« Les ouvriers occupant les usines Delmasure, 76, rue de Tournay, à Tourcoing, sont heureux de pouvoir souligner ici leur reconnaissance à tous les commerçants de la place, pour la sympathie avec laquelle ils ont accueilli leurs collecteurs et pour les nombreux dons en espèces et en nature dont ils les ont comblés : ils les assurent qu'ils ne les oublieront pas quand tout sera fini, aussi bien les uns que les autres. »

LA GRANDE FÊTE D'ÉTÉ DES ÉCOLES

La Fédération des Amicales informe les Amicalistes et son public fidèle que la Fête des Ecoles aura lieu le dimanche 21 juin, à 15 heures.

Par suite des transformations et des travaux en cours au terrain du Chêne-Houpline, la fête aura lieu sur un grand terrain attenant au nouveau pont du Tilleul mis aimablement à la disposition de la Fédération par l'Administration municipale.

Comme l'inauguration du nouveau passage supérieur aura lieu également le 21 juin, dans l'après-midi, par M. le préfet du Nord, ce sera donc l'occasion d'une belle fête ou rien ne sera négligé, faire aux plaisirs, concerts, productions gymniques, etc., pour la rendre attrayante. Nous en donnerons le programme ultérieurement.

L'ADMISSION AU LYCÉE DE TOURCOING ET LYCÉE ANNEXE DE ROUBAIX

Les registres d'inscription en vue de l'entrée en sixième sont dès maintenant ouverts au Secrétariat du Lycée de Tourcoing.

L'examen d'entrée prévu aura lieu le lundi 29 juin, à 8 h. ; une deuxième session s'ouvrira le 30 septembre et sera réservée aux candidats qui, pour une raison reconnue valable, n'auront pu se présenter en juillet.

Le registre d'inscription pour la session de fin juin sera clos le samedi 27 juin.

Sociétés et Comités

HARMONIE DU BLANC-SEAU. — La cérémonie d'inauguration du Passage Supérieur du Tilleul et la fête des boules, étant reportées à une date ultérieure, les musiciens sont informés que le service du 21 juin est supprimé.

FÉDÉRATION DES AMICALES. — Le Bureau de la Fédération des A. L. informe les présidents et Comités d'amicales que la fête des écoles est remise au dim. 12 juillet. Les présidentes et présidents d'amicales sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu lundi 22 juin, à 19 h. à la Fédération.

HARMONIE MUNICIPALE. — Le rendez-vous ce soir pour l'audition à lieu à 19 h. 45 « raccord » ; communications importantes.

LES INTIMES. — Vendredi, répétition générale à 19 h. 30. Instruction pour le concert du 21 à l'hospice général.

SYMPHONIE VENITIENNE. — Ce vendredi à 19 h. 30, répétition générale au siège, rue de Tournai, 14.

A.C. BELGES. — Dim. 21 juin, réunion trimestrielle à 10 h. au siège, 59, rue Nationale. De permanence : MM. Heuls et Crop. Inscription pour le voyage à La Panne, dimanche 28 juin ; prix : 13 fr.

CHEZ LES A.A.O. — Vendredi 19 juin, une permanence fonctionnera au siège, Café de l'Hôtel de Ville à Tourcoing de 18 h. à 19 h. 30 pour l'inscription à l'excursion annuelle qui aura lieu le dim. 5 juillet à Blankenbergue. Vu le nombre de places déjà demandées, nous prions instamment les membres qui désirent faire partie de cette excursion de bien vouloir faire diligence pour retenir leurs places, ces dernières étant limitées. Le prix du voyage et les différents détails sont affichés au siège.

Résultats du jeu de dés. — Quelques lots n'ayant pas encore été réclamés, nous donnons à nouveau les numéros gagnants du jeu de dés :

632 251 1092 2835 2356 97 2941 3101 3000
3260 3700 2632 3094 2638 111 1744 345 576
456 1485.

Le Comité des fêtes est prié de bien vouloir être présent vendredi à 7 h. 15.

BIGO-JAZZ DES CINQ-VOIES. — Ce vendredi 19, à 20 h. répétition générale.

JEUX DIVERS

BOULES. — Café de l'Hôtel, rue du Dr Dupont, chez Auguste Flament : Dim. 21, à 15 h., Belle Vue, cdt Vandenberghe contre Pré Catelan, cdt Leclercq ; à 16 h. : Mouton Blanc, cdt Delporte contre Rue Buffon, cdt Ancelin ; à 17 h., finale.

— Au Pré Catelan : samedi 20 juin, à 18 h. 30, réunion pour le souper.

Au Pré Catelan, rue de Gand, 324, samedi et dimanche, grand jeu de boules à la platine, pour 250 fr. de prix.

Au Mouton-Blanc, rue de Gand, 257 : réunion générale dimanche 21, à 18 h. 30, local habituel ; paiement des cotisations ; décisions en vue du tournoi intersociétaires ; questions diverses.

SÉRINICULTURE. — Canari Club Tourquennois. — Réunion trimestrielle dim. 21, à 5 h. Objet : Mise à pour des cotisations. Inscription des nouveau zoolcétaires. Causerie sur l'élevage, par M. le Président.

PINSONS. — Dim. 21, combat de pinsons entre Henri Millescamps et Hocepied : Pose à 6 h., à la Maison du Peuple, 105, rue Jean Jaurès.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

TIR. — Section de tir UFOLEP. — Résultats des concours, challenge départemental par éq. de 4 tireurs : 1-3. Condorcet ; 3. Aln. France ; 4. Condorcet ; 5. Jean Jaurès ; 6. Jules Ferry ; 7. Anatole France ; 8. Victor Dury.

Sélection championnat (individuels). Minimes : 1. Leman J. ; 2. Nuyton G. ; 3. Crombet ; 4. Buin J. ; 5. Robitaille H. ; 6. 9. Nuytan L. ; 10. Olivier A.

Hosepied J. ; 7. Correboure ; 8. Verhey L. ; Seniors : 1. Nuyten A. ; 2. Dhalluin J. ; 3. Verheist E. ; 4. Mme Dhalluin ; 5. Vandenbrouk ; 6. Delaidrière ; 7. Debœvère F. ; 8. Deeck Ch. ; 9. Leplat A. ; 10. Debaere.

Juniors. — 1. Edifremnen H. ; 2. Vandenbuk ; 3. Vanoteghem ; 4. Nuyten R. ; 5. Robitaille A. ; 6. Deschamps R. ; 7. Renard G. ; 8. Duval ; 9. Debruyne ; 10. Bourgeois C.

— Amicale Condorcet. — Dim. 21 juin tous les tireurs désignés pour le concours fédéral à La Madeleine sont priés d'être à la place de Tourcoing, près de chez Odoux : Vandenbroeck A., Dhalluin, Mme Dhalluin, Vanoteghem, Deschamps, Leman J., Vassart A., Mme Vassart, Haquette L., Mlle Edifremnen, Mlle Destombes S. ; Mlle Vantighem ; MM. Nuyten A. et R., Delberghe A., Verheist Decroet, Delaidrière G. Rendez-vous à 5 h. avec les carabines.

CYNOPHILIE. — Club du Chien de Défense des Phalempins. — Dimanche de 5 h. à midi et mercredi, de 6 h. à 9 h., dressages avec l'homme d'attaque Petit Léon. De service sur le terrain : Meernout Charles — Dim. 21, réunion générale de tous les sociétaires. La réunion sera présidée par M. Louis Guillar. Inscription des nouveaux membres. Compte rendu en vue des démonstrations de la saison. Paiement des cotisations.

ÉTAT CIVIL

Naissances : Daniel Deleu, rue d'Alsace 3. — Monique Delcroix, Chaussée Denis-Pepin 350. — Michel Vanhée, rue de Dijon 4.

Publications de mariage : Léon Foulon, cordonnier à Marcke et Aline Cusseau, journalière à Tourcoing. — Paul Tassou, rentreur à Roubaix et Armanda Debuyserie, servante à Croix. — Polynice Anno artisan à Roubaix et Mathilde Peetera, doubleuse, rue St-Blaise 122.

Décès : Roger Creton, 8 mois, rue Rouget de l'Isle 108. — Marie Derveaux, 82 ans, s.p. veuve Henri Castelain, rue d'Havre 3.

HALLUIN

LES FUNÉRAILLES DE M. JEAN-BAPTISTE BAERT, COMMISSAIRE DE LA MUSIQUE « LA FRATERNELLE »

Hier jeudi, à 15 h., ont été célébrées à Halluin les funérailles civiles de M. Jean-Baptiste Baert, décédé à Halluin à l'âge de 61 ans, ancien commissaire de la musique « La Fraternelle » et ancien veilleur de nuit de la mairie d'Halluin.

La levée du corps a été faite au domicile du défunt, 24, rue du Cimetière.

Le deuil était conduit par MM. Robert et Bertrand Baert, fils du défunt.

L'imposant cortège était précédé de la musique « La Fraternelle » qui, au cours du trajet, a fait entendre des marches funèbres.

On remarquait également dans le convoi funèbre les délégations des organisations de la Maison du Peuple, avec leurs drapeaux cravetés de crêpe.

Dans la rues nombreuse assistance, on remarquait MM. Charles Derens, conseiller municipal, adjoint du député-maire, Jean Verkindere, conseiller municipal ; Stéphane Verkindère, conseiller municipal ; Stéphane Dubled, secrétaire général de la Mairie d'Halluin ; Moinet, directeur du service vicinal ; Dieulot, commissaire de police ; des délégation des services municipaux et de la police locale. Des plaques avaient été offertes par la musique la « Fraternelle et des employés des services municipaux »

Au cimetière, M. Jean Verkindère, président de la Fraternelle, retraça la carrière du défunt dont il souligna le dévouement et l'activité ; il termina son discours en souhaitant un cordial adieu au disparu.

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT DE DÉFENSE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS D'HALLUIN ET ENVIRONS

La séance est ouverte à 7 h. 30 par le président Jules Declercq qui après avoir remercié les commerçants d'être venus aussi nombreux a cette réunion passe respectivement la parole au secrétaire Marceau Dumoulin et au trésorier Albert Cornette ceux-ci expoent les répercussions possibles de l'application des lois sociales recemment votées par le Parlement.

Ils invitent les détaillants à ne pratiquer aucune hausse sur le prix de leurs marchandises et à ne pas traiter dans la mesure du possible avec les négociants et grossisles qui pratiqueraient une hausse injustifiée sur leur prix.

Lecture est donnée pour plus de précision de la circulaire du ministre de l'Intérieur transmise aux Préfets, aux Sous-préfets, aux commissaires de Police et aux commandants de gendarmerie. Les commerçants sont avisés des dispositions prises par M. le commissaire de Police Dieulot.

DÉCRETS-LOIS ET DROITS D'AUTEUR

Après les exposés de Dumoulin et Cornette l'assemblée decide de faire intervenir pour l'abrogation de certains décrets-lois grevant le petit commerce, notamment la suppression du forfait obligatoire en matiere d'impôt sur les benefices.

Il est réclame aussi comme pour les salaires et les traitemenis l'abattement à la base pour le commerçant.

Il sera demande aux syndicate de débitants de la région ainsi qu'aux députés du Nord d'intervenir pour obtenir l'abolition des contrats léoniens qui tient les débitanis aux propriétaires et brasseurs.

Il est décidé également et cela de la manière la plus énergique de protester contre la Société des Auteurs en vue d'obtenir l'abolition des privilèges inouis de cette société, notamment la suppression des droits qu'elle nous impose sur les postes récepteurs dits : T.S.F. ainsi que sur les Pick-Up.

Après discussion sur quelques idées émises par des membres présents l'assemblée décide le renvoi à l'étude de ces dites propositions, elle charge également la commission administrative de prendre les dispositions nécessaires en vue de réunir et cela dans le plus bref délai tous les commerçants et par corporation ce qui permettra à la Commission de voir en détail tous ce qui intéresse le petit commerce.

Pour terminer la séance le trésorier donne un aperçu des difficultés pour le syndicat de faire face aux dépenses que nécessite le bon fonctionnement du syndicat et fait appel au bon sens des commerçants pour adhérer au syndicat de défense en vue d'être unis et forte et de pouvoir tout comme les ouvriers et les fonctionnaires imposer nos revendications.

Après cette petite allocution du trésorier nouvelles adhésions.

Le président après avoir remercié une seconde fois l'assemblée, lève la séance il est 9 h. 45.

Jeune Garde. — Ce vendredi, au Cercle, rue de la Gare, exercices pour les pupilles et adultes.

Consultation des nourrissons. — Elle sera pratiquée ce vendredi, à 15 h., au local habituel, par M. le docteur Mahieu.

LES GRÈVES DANS LA RÉGION DE ROUBAIX-TOURCOING

A ROUBAIX

La situation est à peu près inchangée à Roubaix, et la journée aurait été extrêmement calme n'était la manifestation des ouvriers des établissements Louis Lepoutre, de la rue Emile-Moreau. Cette usine est occupée par une partie du personnel.

Les 300 ouvriers qui sont en dehors de l'usine sont venu en groupe, au commissariat central de police où une délégation fut reçue par M. Mulot, commissaire central.

Les ouvriers demandaient l'intervention de la police, pour pouvoir réintégrer l'usine et reprendre le travail. Des pourparlers ont été entrepris en vue de trancher ce litige.

LES GRÈVES

Voici une série de communications intéressant les grévistes :

Les personnes en grèves, qui se sont fait inscrire mercredi et jeudi, salle Watremez, rue de l'Hospice, se sont informées que le paiement des secours s'effectuera samdi prochain, de 8 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.

Passé ce délai, plus aucun paiement ne sera fait concernant les secours de la présente semaine.

Les titulaires de cartes devront se présenter personnellement pour toucher leurs secours et devront se munir de la carte qui leur a été délivrée et d'une pièce d'identité.

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS DU BATIMENT

La Chambre Syndicale nous communique : « Les ouvriers du bâtiment de Roubaix et du Canton de Lannoy, convoqués en assemblée générale, se sont réunis le 18 juin, à 2 h., à la Bourse du Trvail, 78, boulevard de Belfort, sous la présidence du camarade Pauwels.

» Après avoir entendu le compte rendu du secrétaire du Syndiat, des différentes entrevues qui eurent lieu entre patrons et ouvriers et prirent connaissance des augmentations de salaires allant de 7 à 14 %. A l'unanimité, l'assemblée a décidé de reprendre le travail ce matin 19 juin, aux heures habituelles.

Un relèvement de salaire fut effectué de cette façon :

14 % pour les ouvriers gagnant de 3.50 à 3.95, c'est-à-dire une augmentation de 0.50 ; 11 % de 4 à 4.50, c'est-à-dire une augmentation de 0.45 ; 9 % de 4.55 à 5.00 ; 7 % au-dessus de 5.05 ce qui équivaut à une augmentation de 0.35 à l'heure. Voici ci-après le taux minima des différentes corporations qui doivent être payé à la reprise du travail.

Terrassier, 4.45 ; Maçons, 4.45 ; Aides maçons, 3.85; cimentiers citerneurs, 4.45; cimentiers de façades, 4.80 ; boiseurs coffreurs, 4.55 ; bétonneurs, 4.55 ; ferrailleurs, 4.55 aides bétonneurs, 3.85 ; plafonneurs n uni, 4.45 ; plafonneur mouluriers, 4.55 ; plâtriers, 5.00 ; aides plâtriers, 3.85 ; charpntiers, 4.55 ; menuisiers, 4.60 ; couvreurs, 4.45 ; manœuvres de couvreur, 3.70 ; zingueurs, 4.45 ; 1/2 ouvriers zingueurs, 3.85; aides zingueurs, 2.10 ; plomblers gaziers, 4.75 ; aides plombiers et gaziers, de 16 à 18 ans, 3.10; grand manœuvres plombiers, 3.85 ; peintres, 4.45 ; Vitrier, 4.60 ; carreleurs, 5.20.

Il reste entendu que les pourcentages ci-dessus doivent être appliqués à tous les salaires déja payés au-dessus du tarif syndical.

L'assemblée s'est séparée après avoir renouvelé leur confiance au bureaux syndical ».

D'autre part le comité Centrale de grève du bâtiment communique :

COMITÉ CENTRAL DE GRÈVE DU BATIMENT

« Le comité central de grève, 216, boulevard de Strasbourg, fort de la grande majorité des grévistes et ne voulant se plier à la décision d'une petite minorité conduite par Harpages, déclare que la grève continue jusqu'à complète satisfaction.

» Par conséquent, nous invitons tous les grévistes, sans distinction à participer à la reunion qui aura lieu ce jour 19 juin, à 9 heures, 216, boulevard de Strasbourg, à Roubaix.

»Le camarade Harpages est invité à venir développer ses points de vue ».

PEIGNAGE BEAUREPAIRE

Le comité de grève du peignage et filature Lepoutre sis rue Kellerman et boulevard Beaurepaire, à Roubaix, nous prie d'insérer :

« Notre situation se résume ainsi :

» 1. Le vendredi 5 juin, la direction a fermé brusquement les portes des usines sans avis préalable, déclarant le lock-out et amenant de ce fait l'occuation de l'usine comme partout ailleurs.

2. L'occupation fut faite dans l'ordre le plus parfait et toutes les mesures d'ordre et de sécurité furent prises immédiatement. Les ouvriers n'ont accès qu'au réfectoire, à la cour et au triage pour dormir, c'est tout.

» 3. Le comité de grève s'est adressé en vue d'entamer des négociations au secrétariat du syndicat des Peigneurs ainsi qu'au Pouvoirs publics intéressés mais sans aucun résultat, la direction restant invisible et s'enfermant dans un mutisme complet et une intransigeance qui ne doit plus se produire aujourd'hui.

» 4. L'usine que nous occupons pacifiquement a ceci de particulier qu'elle est dotée d'un système de défense n'existant nulle part ailleurs, Réseaux de fils barbelés derrières les portes, barbelés le long des mure et les toits le tout électrisés, tuyaux de vapeur défendant l'accès des fenêtres, tourelles fortifiées avec meurtrières pouvant interdire l'approche de l'usine par des tireurs des fusils se trouvant entièrement à la grève dans une salle spéciale de la filature que nous n'occupons pas et dont nous interdisons simplement l'accès.

» 5. En conséquence de ces faits contrôlables, le comité de grève déclare fermement et unanimement qu'il ne saurait être question d'évacuation sans contrat dument signé entre les parties intéressées et déclare qu'il ne saurait approuver toute mesure en faveur d'une direction aussi intransigeante pour ses ouvriers et décide d'en appeler directement à M. le ministre du Travail en réclamant son arbitrage.

» Pour le comité de grève et par ordre
Le secrétaire : TISON achille. »

P. S. — Le comité de grève remercie sincèrement tous ceux qui l'ont aidé et l'aideront et renouvelle son appel à la solidarité. Il s'interdit de circuler en ville et recevra directement tous les dons à l'usine.

A WASQUEHAL

UN COUP D'AUDACE DE QUELQUES GRÉVISTES A LA FILATURE DU NORD

Jeudi matin, peu avant 10 h., M. Robert, inspecteur du travail à Roubaix, se présentait auprès de MM. Max et Léon Lejeune, administrateurs délégués de la Filature du Nord, rue Pasteur, à Wasquehal, afin d'intervenir en tant que médiateur au nom des ouvriers grévistes, dans le but d'un arrangement du conflit qui divise toujours les ouvriers de cette importante usine et la direction du personnel.

Au cours des pour parlers, les administrateurs délégués jugerent nécessaire la présence de M. Robert, inspecteur du travail, afin de vérifier, sous le contrôle des délégués ouvriers, certains dossiers et pièces comptables qui furent ensuite placés dans la voiture automobile de l'un des délégués de la Filature du Nord. C'est à ce moment et avant que MM. Lejeune se soient prononcés vis-à-vis de M. Robert, pour la réponse à donner au personnel de l'usine, que plusieurs « délégues » du mouvement de grève, dont la plupart n'appartenant pas au personnel occupé dans l'établissement s'emparèrent de la voiture automobile, qu'ils mirent en marche pour disparaître dans un nuage de fumée sous les yeux des administrateurs et de M. Robert, inspecteur du travail, qui ne purent empêcher ce coup d'audace.

Il va sans dire que les grévistes qui s'étaient ainsi emparés de l'automobile et des dossiers qu'elle contenait, croyaient pouvoir trair dans les pièces comptables, les secrets de la firme et notamment les dilans des dernières années qui leur prouveraient les bénéfices réalisés par l'exploitation de la Filature du Nord. Ils en furent pour leurs frais, puisque les pièces enlevées n'avaient trait, nous a-t-on affirmé, qu'à la marche intérieure de l'usine.

Une plainte a été déposée au commissariat de police et le parquet de Lille informé a mandaté un inspecteur de la brigade mobile pour enquêter sur les faits relatés ci-dessus et identifier les auteurs de ce coup d'audace.

Quoique nous n'ayons pu rien apprendre de l'enquête menée par la police locale en collaboration avec l'inspecteur de la brigade mobile, nous croyons toutefois savoir que la voiture automobile qui fut enlevée si soudainement, jeudi matin, par les délégués grévistes, a été ramenée, on ne sait trop comment, à la Filature du Nord au cours de l'après-midi. Quant aux pièces comptables, elles sont restés aux mains des délégués qui vraisemblablement s'apprêtent à les rendre à la direction du personnel, sous certains conditions.

A CROIX

Une nouvelle reprise de travail a eu lieu jeudi, chez M. Vandamme, ébénisterie, rue Kléber.

A HALLUIN

LA MAJEURE PARTIE DES USINES ONT REPRIS LE TRAVAIL

Mercredi, 12 usines se sont mises en marche avec un total de 2.500 ouvriers et ouvrières. Hier, jeudi, le tissage Sion, rue Pasteur ; Ovigneur, rue Emile-Zola ; Minet-Willems, rue de la Lys, ainsi que le peignage Vandeputte, et la Blanchisserie Vandewynckele, rue de la Lys, le travail a égalemnt repris avec un total de 1.700 ouvriers.

Halluin compte cpendant encore 17 usiens en grève, avec 850 ouvriers.

Au cours de la journée d'hier, plusieurs incidents se sont produits, dans certaines usines qui ont provoqué un arrêt de travail de quelques heures.

A RONCQ

FIN DE GRÈVE AU TISSAGE DE LA VALLÉE

Un accord est intervenu hier, jeudi, pour les 185 ouvriers du Tissage de la Vallée, rue de Lille, à Roncq. L'usine a été de fait évacuée et le travail reprendra normalement lundi 22 juin.

Cet établissement occupe 149 Belges sur son effectif de 185.

Peu à peu la situation redevient normale. Seules, des questions d'ordre intérieur empêchent l'accord pour la reprise pour les autres usines.

A MOUVAUX

Hier matin, après un accord entre la direction et les ouvriers de la Confiserie-Chocolaterie Pierre Kesteloot, rue Jean Jaurès, le personnel avait repris le travail.

Or, dans la matinée, un groupe de grévistes venu aux renseignements, ayant appris que l'accord signé entre le patron et les ouvriers n'était pas en conformité des instructions syndicales, invita les ouvriers à faire de nouveau la grève des brss croisés et de nouveau à 12 heures, industrie.

De ce fait, la situation des grévistes est l'arrêt du travail était complet dans cette sans changement à Mouvaux.

La grève depuis dix jours, les ouvriers et ouvrières de l'habillement des maisons Piévet, Wibaut et Sellier, de Roubaix-Tourcoing vont reprendre le travail à la suite d'un accord intervenu hier matin à l'inspection du travail de Lille entre M. Lev, administrateur du Consortium et M. Huret, Leroy et Blondel, de l'Intersyndicale de l'Habillement.

Cet accord stipule : 1. Une augmentation sur tous les salaires de 10 % ; 2. Que le contrat collectif légal interviendra obligatoirement; 3. Que les discussions pour l'élaboration de ce contrat devront être terminées le 30 juin.

RONCQ

Il n'y aura pas de hausse sur les charbons

Les détaillants en charbons de Roncq protestent contre l'entre-filet paru hier jeudi, annonçant qu'ils auraient averti leur clientèle d'une hausse de 20 % sur les charbons. Ils apportent à ce sujet le démenti le plus formel.

« Ne sachant pas la provenence de ces lignes, qui ne peuvent qua semer la perturbation parmi la population, ils tiennent à mettre les consommateurs en garde contra les manœuvres intolérables de certaines Compagnies Houillères et de leur concessionnaire ». Les Détaillants en charbons de Roncq.

UNE LETTRE DES NÉGOCIANTS EN CHARBONS DE ROUBAIX-TOURCOING

D'autre part, voict la lettre qua la Chambre Syndicale des Négociants en Charbons da Roubaix-Tourcoing a adressé à M. le maire :

« Nous lisons dans « L'Egalité » d'aujourd'hui que les débitanta de votre communa annoncent une hausse de 20 % sur le prix de vente de leurs charbons.

» D'autre part, un article paru la veille accuse la Compagnia de Marles, d'avoir par son concessionnaire, la firme Anciens Etablissements Dujardin Frères, voulu imposer la hausse. Vous voudrez bien, Monsieur le maire, nous permettre de rétablir les faits tele qu'ils se sont passés.

» Tous les agents des Compagnies houillères, et non pas ceux de la Compagnie de Marles seulement, avaient été avisés qu'en raison de la hausse des salaires des mineurs, et en vertu des conditions de vente prévues dans les marchée, de nouveaux prix seraient fixés dès que le calcul des charges nouvelles résultant de cette hausse des salaires pourrait être établi.

» Tous les agents ont donc été dans la nécessité de prévenir leur clientèle, mais en lui disant qu'ils interviendraient auprès de qui da droit pour obtenir que les nouveaux prix ne soient appliqués que lorsqu'ils seraient définitivement fixés.

Dès lundi soir 15 juin, vers 18 h., la maison Dujardin faisait avartir le commissaire de police qu'aucune hausse ne serait appliquée aux expéditions en cours, et que nous étions autorisés à accepter les commandes de charbons de ménage aux anciens prix jusqu'à nouvel ordre.

» Il na nous appartient pas de défendre les Compagnies contre l'accusation da spéculation portée contre elles : nous ne sommes pas beaucoup mieux placés qua les débitanta pour connaître la répercussion sur les prix de revient de l'augmentation des salaires, mais nous savons tous qu'ella sera importanta.

» Donc, il n'y e pour l'instant aucune hausse, et les négociants en charbons, malgré les charges nouvelles qui doivent des modifications apportées aux conditions de travail et aux salaires, n'en ont encore appliqué aucune, ceci toutefois n'impliquent en rien les décisions qui pourraient intervenir par la suite.

» Il n'y avait donc pas lieu, à notre avis, d'annoncer à Roncq, pas plus qu'ailleurs, une hausse de 20 %, aucun chiffre n'ayant jamais été cité, et pour cause, par qui que ce soit, mines ou agents ».

Nous vous prions d'agréer etc. Pour la Chambre Syndicale, le secrétaire.

Fonds municipal de chômage. — Le pointage des chômeurs du Centre et du Blanc-Pour aura lieu dans la salle du gymnase municipal de 14 h. 30 à 14 h. 45 pour les Nos 1 à 600 et de 14 h. 45 à 15 h. pour les Nos 601 à la fin. Il n'y aura pas de séance d'inscription aujourd'hui vendredi. Les inscriptions seront reçues à la Mairie, samedi de 10 à 11 h.

Paiement des secours aux grévistes. — Aujourd'hui vendredi, à partir de 16 h. 30 les secours seront payés aux grévistes de l'usine « Manufacture de Draperies de Roncq ». Les bénéficiaires sont instamment priés de se présenter dans la salle du Gymnase par ordre alphabétique :

Les lettres A.C. se présenteront à la table droite et D à la table gauche de 16 h. 30 à 17 h. 30 ; les lettres E à L à la table de droite et M. à Z à la table gauche de 17 h. 30 à 18 h. 30.

CHEZ LES « PINCHONNEUX ». — Samedi 20, aura lieu une réunion générale de la société des « Pinchonneux », à 18 h., au local, chez M. André Coeck, café du Clairon, 40, rue de la Latte.

LINSELLES

Concours de pinsons. — Estaminet de la Belle-Vue grand concours de pinsons dimanche 21, à 16 h.

EN BELGIQUE

Une ordonnance de police à propos des grèves dans le Hainaut

En présence des grèves qui sévissent un peu partout, sur le territoire de la Province, le Gouverneur du Hainaut a fait afficher ce matin l'ordonnance de police ci-après :

« Attendu que les attroupements tumultueux menacent en ce moment de troubler l'ordre public sur de nombreux points de la Province ;

» Attendu que le moindre retard pourrait occasionner des dangers et des dommages qu'il y a lieu de prévenir par des mesures s'appliquant immédiatement à tout le territoire de la Province ;

» Arrête : Art. 1er. — Tous attroupements, cortèges, rassemblements et manifestations sur la vole publique et nolamment aux alenlours el à proximité des puits et charbonnages et des établissements indusiriels sont interdite dane toute l'étendue de la Province du Hainaut ;

» Art. 2. — Les contrevenants seront immédiatement dispersés par la force publique. Ils seront en outre poursuivis devant les tribunaux compétents ;

» Art. 3. — Les infractions aux dispositions qui précèdent seront punies d'une amende de 26 à 200 fr. et d'un emprisonnement de 8 à 14 jours ou d'une de ces peines seulment ;

» Art. 4. — La présente ordonnance sera obligatoire immédiatement après qu'elle aura été affichée sur la façade de la maison communale ».

MOUSCRON

Une double arrestation

La police a arrêté Y. Vermaut, 52 ans, demeurant rue du Châlet à Mont-à-Leux évadé depuis 8 jours de Mezxplas. Il a été dirigé à la prison de Courtrai.

Par ailleurs, la gendarmerie a procédé à l'arrestation de Desnouck, demeurant à Mouscron, au lieu dit « Pigeon Noir » pour y purger une pleine de 8 mois de prison et 350 fr. d'amende du chef de coups et blessures volontaires.

Deux gamins qui promettent

Deux jeunes gens, R. V. 14 ans et F. K. demeursnt tous deux rue du Cester, viennent de disparaître du toit paternel non sans avoir dérobé une somme de plusieurs centaines de francs qui se trouvait cachée dans la garde-robe, ainst qu'un costume neuf.

On croit que les gamins se sont dirigés vers Jemelle.

UNE DESCENTE DU PARQUET

A propos de l'accident de Mouscron

Contrairement à ce que nous avone relaté, M. Debouvriee, de Roubaix, n'a pas été retenu par le Parquet de Courtrai, la reconstitution de l'accident ne devant se faire que ce vendredi, à 14 h.

COURTRAI

Un bambin échappa de peu à la noyade

Mercredi, vers 17 h. 30, après avoir fait une commission, le petit Beheys, âgé de 8 ans, demeurant « Dam » en ville, s'en retournait chez lui, marchand au bord de la Lys. Il glissa et tomba dans l'eau.

Aux cris poussés par la petite victime, une personne proche accourut, laquelle jeta une corde qui put être attrapée par l'enfant. Au moyen d'une échelle, on put remonter le petit garçon.

ESTAIMPUIS

LE GARDE CHAMPÊTRE A QUITTÉ SON POSTE

Pour des raisone que l'on ignore, le garde champêtre d'Estaimpuis a quitté son poste depuis quelques jours et n'e pas reparu à son domicile, à Estaimpuis.

Il a, paraît-il, donné de ses nouvelles à sa famille qui ignore les raisons de cette brusque détermination. Il avait été convoqué par un aupérieur afin de lui fournir des explications concernant un vélo déposé dans un café et dont il avait mission de rendre au propriétaire.

COLOMBOPHILIE

LES ANNONCES DE CONCOURS

A ROUBAIX

Rambouillet de la Jeunesse

Aujourd'hui ala Concorde, au Progrès-Mutuelle 175, rue de Lannoy à Roubaix et au Progres et à l'Indépendance de ainrles, mise en paniers pour le Rambouillet de la Jeunesse doté de 4.000 fr. de prix d'honneur et d'excellence répartis en 50 prix de 10 fr. : 20 régulateurs par série de 2 non désignés, mise 2 fr. ; 3 lauréatis Morisa par série de 2 sur 3 désignés, (1 fr.) un superbe carillon par série de 2 désignés (0 fr. 50), le tout garanti. — Gratuitement 2 régulateurs : un prix de 100 fr. : 2 de 50 fr. aux 5 premiers pigeons désignés (un prix par amateur. Rayon des 5 fédérations. En paniers de 16 à 19 h. Mise obligatoire 2 fr. 50 ; incultative 2 fr. **Veuvage interdit.**

Voilà une belle occasion pour les petits amateurs de se grouper dans ce splendide concours qui doit réunir plus d'un millier de pigeons.

CHANTILLY A LA CONCORDE. — Challenge Vanoutryve avec 2 pigeons d'un an. Honneur au prorata. Gratuitement pour tous ; un série de 4 non désignés de 20 fr., 2 de 3 de 15 fr. ; 3 de 10 fr. et 5 prix de 5 fr. par pigeon seul. Régulateur, baro ; 3 réveils par séries de 2 désignés, mise 1 fr. En paniers samedi de 15 h. 30 à 19 heures 15.

SAINT-JUST A LA ROUBAISIENNE. — Dans les 2 sièges, honneur au prorata ; séries pendettes, régulateurs, barométres. Gratuit : 2 series de 3 à 25 fr. ; 5 séries de 2 à 15 fr. ; 3 séries de 10 fr. Régulateur, chaise-longue et 2 services à café séries 2 non désignés t fr. par pigeon. Au prarata jeune et vieux. Un lot par amateur. Mise en paniers la veille de 16 à 19 h.

CHANTILLY PAR LES DÉBITANTS ET AMATEURS. — Chez M. Dernedis, samedi de 15 à 19 h., angle rue Voltaire et place du Progrès, en paniers pour Chantilly. Un régulateur, un barométre, un service à café garantis par série de 2 désignés à 1 fr. 50 fr. de prix par séries de 2 non désignés, t série de 40 fr., 2 de 25 fr., 5 de 15 fr. et 5 de 10 fr. et le reste par pigeon seul. De plus il sera joué grainitement entre tous les amateurs : 3 réveils Aux 3 premières séries de 2 sur 3 désignés.

RAMBOUILLET. — Ce vendredi dans les postes suivants : chez MM. Duquesnoy, Fosse-aux-Chênes, Jean Delepau, rue de Lannoy at Patroiln 6, rue du Luxembourg. Honneur au prorata. Séries vélo et regulateur, barométre. Mise ordinaire. Facultative 2 fr., obligatoire 2.50. Rayon Roubaisienne et Fraternelle, ans tolerance. Mise en paniers jusque 7 h.

CHANTILLY PAR LE PROGRES ET MUTUELLE. — Honneur au prorata. Velo par prix de 50 fr. 2 sur 3. Régulateur serie désignes à 0.50. En paniers de 16 à 19 h. samedi, 175, rue de Lannoy.

Pour **Rambouillet**, voir annonce spéciale.

SAINT-JUST A LA FRATERNELLE. — Dimanche jeunes et vieux lâches separément. A crite occasion, en plus du jeu de poules habituel, il sera joué au prorata des pigeons engagés, dans chaque catégorie, gratuitement. 20 séries de 10 fr.

Ce vendredi, mise en loges pour **Rambouillet**, jeu habituel. Rayon Fraternelle et Roubaisienne.

SAINT-JUST CHEZ M. LAURENT, rue de l'Omnielet. — Concours sensationnel jeunes et vieux lâchés ensemble. En paniers jusque 19 h. Plus de 4.000 fr. répartis en 60 séries : un divan-lit, une chaise-longue, 9 régulateurs, 1 séries de 50 fr., 15 de 20 fr. et 40 de 1 0fr. au prorata jeunes et vieux, mise 2 fr. Honneur 20 prix de 5 fr. Poset de T.S.F. à la 1re série de 2 non désignés. Mise 1 fr. Jeunes et un vieux peuvent faire série. Par série désignée à 0.50, un régulateur dans les vieux et un baromètre dans les jeunes. Rayon 6 km. sauf Tourcoing. Tolérance 100 m. Veuvage interdit.

BEGLIN CHEZ M. ROTSEART, rue Marcqeau, 53, jeunes et vieux séparés. Honneur au prorata, paniers jusque 11 h. 30.

SAINT-JUST CHEZ M. FERET, 95, Rd de Strasbourg, jeunes et vieux séparés. Rayon 5 km. sauf Tourcoing. 1.000 fr. d'honneur et d'excellence répartis comme suit : 150 fr. en 30 prix de 5 fr. ; 5 régulateurs ;15 réveils en séries de 2 non désignés. Obligatoire 2 fr. Facultative 1 fr. En outre un carillon Wesiminstr garanti réservé aux vieux, 2 non désignés, mise 1 fr. Un baromere garanti pour jeunes, mise 0.50 ; veuvage exclus — En loges dimanche de 15 à 19 h. Lâcher à la 1re heure.

ALGERT CHEZ M. VERVACKE, 19, rue du Fresnoy, jeudi 25 juin. Honneur 100 fr. au prorata, jeunes et vieux séparés. Régulateur moderne garanti dans les vieux, mise 1 fr. Un superbe baromètre garanti dans les jeunes, mise 0.50 par série de 2 non désignés. Rayon 6 km. Mise en paniers la veille de 15 h. 30 à 19 h. 45. Lâcher pour avoir vers 12 h. 30. Reglement Concorde. Veuvage interdit.

A CROIX

CHANTILLY AU CENTRE ET AVENIR, chez M. Lefebvre-Ferret, 5, rue Jean-Jaurès. Dimanche 21, honneur au prorata, j